

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 25 Mars 2021
Délibération n°20210325_08

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70
Présents : 58
Pouvoirs : 5
Suppléants : 2
= VOTANTS : 65
- dont « pour » : 65
- dont « contre » : 0
- dont « abstention » : 0

Objet : Économie - Vente d'un terrain au profit de la société ENDESA

Le jeudi 25 mars 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 19/03/2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle polyvalente d'AUSSAC-VADALLE

Présents : COMBAUD Renaud – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAUULT Sylvie – LIZOT Jackie – AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy - BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – THURU Marie-Danièle – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard - TEILLET Anne - BONNET Franck – CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEI Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie BRAUNBARTH Jean-Philippe – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

COMBAUD Alain représenté par SOURISSEAU Damien - suppléant
BORNE Bernard représenté par BAUDRILLART Agnès - suppléante

FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud
PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine
DUGOIS Dominique pouvoir à LAMAZIERE Véronique
MAHÉ Jacques pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Marc
SEVRIT Raymond pouvoir à DANEDE Laurent

LEMAIRE Marie-Claude - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella

Absents non excusés : CECCHIN Catherine - PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : Économie - Vente d'un terrain au profit de la société ENDESA

Vu le souhait émis par l'entreprise ENDESA d'acquérir un terrain sur la ZA communautaire des Coteaux à Vars,

Vu le PLU de Vars approuvé en 2014,

Vu l'audition, du 15 mars 2021, des candidats à l'acquisition d'un terrain au sein de la ZA des Coteaux à Vars en vue de l'aménagement d'une station-service Biogaz,

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme et de l'agriculture expose le projet de l'entreprise d'implanter une station biogaz sur des parcelles appartenant à la Communauté de communes, zone des Coteaux à Vars.

Il précise en outre que plusieurs porteurs de projet se sont manifestés pour acquérir ces parcelles. Un jury composé d'élus et d'entreprises a donc reçu les porteurs de projet pour juger de la pertinence des projets des candidats.

L'offre d'achat émise par la société ENDESA étant la plus intéressante, au regard du prix et de la faisabilité technique, il est donc proposé de vendre les terrains ci-après à cette société :

ZN 279	771m ²
ZN 285	1 829m ²
TOTAL	2 600m ²

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie précise en outre que ces terrains sont classés en zone UY et par conséquent destinés aux activités économiques.

Il est proposé de céder l'ensemble foncier précité à la société ENDESA au prix de 100 000€, soit 38,46€/m².

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER le prix de vente des terrains ;**
- **D'AUTORISER le Président à signer les actes notariés en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian CROIZARD

